

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BAZOGE

Délibération n°71/2020

Séance du Jeudi 5 novembre 2020

Date de la convocation : 30 octobre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le cinq novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LALANDE Michel, Maire.

Présents : MM. LALANDE, ABILY, AMESLON, CHAMPCLOU, CHAUVIGNÉ, DELLIÈRE, DESCHAMPS, FRANÇOIS, LOISEAU, MARCHAND, MENU, MESME, PINEAU-MEICHE, RAUX, ROUSSEAU, ROUSSET, ROUSTEL, ROY, SANTERRE, THEBAULT, VEQUAUD, VIDIE, VIDUS, WASIAK .

Procuration de :

Pascale BELIN-LUSTRO à Amandine PINEAU-MEICHE

Karine ROBILLIARD à Nadine VIDUS.

Anicette TANCHOUX à Séverine SANTERRE.

Secrétaire de séance : Cédric ROUSTEL.

DETERMINATION DES TARIFS 2021 :

LOCATION DE LA SALLE DU FRENE AUX PERSONNES NE RESIDANT PAS A LA BAZOGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2021 de location de la salle du Frêne **pour les personnes ne résidant pas à La Bazoge** ainsi :

	Eté (15/04/2021 au 15/10/2021)	Hiver (01/01/2021 au 14/04/2021 et du 16/10/2021 au 31/12/2021)
1 soirée ou 1 journée	363 €	501 €
1 week-end	453 €	589 €
Vin d'Honneur		204 €
DEPLACEMENT EXCEPTIONNEL D'UN AGENT		50 €
CAUTION		535 €

Date d'affichage : 6 novembre 2020

Ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982.

Le Maire,
Michel LALANDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200245-20201105-2020_D_71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2020